



[Vol. 22, No. 3 \(octobre 1994\)](#)

Priorité : La sécurité de la personne

par Paz Buttedahl

Les mesures conventionnelles de protection de la sécurité nationale s'avèrent aujourd'hui impuissantes à empêcher la tragique violation de la sécurité de la personne la plus élémentaire. Quand des aspects aussi fondamentaux de la sécurité individuelle que l'appartenance ethnique, la religion, l'environnement, la gestion publique, l'économie et les droits de la personne se transforment en motifs de violence et de conflit, les concepts de souveraineté territoriale et de capacité militaire deviennent dérisoires.

L'échec des modèles de protection fondés sur la sécurité nationale met en lumière l'urgente nécessité de les reformuler en fonction de la sécurité de la personne. Un tel modèle permettrait à l'ONU et aux gouvernements nationaux d'agir rapidement dès que les premiers signes sont perceptibles. Plutôt que d'en être réduit à tolérer les atrocités dont nous avons récemment été témoins, notamment en Bosnie et au Rwanda, une infrastructure de sécurité de la personne alerterait les acteurs appropriés qui pourraient alors intervenir pour neutraliser les germes de conflit bien avant qu'ils ne dégénèrent.

Tant dans les pays du Nord que du Sud, la sécurité de l'État a toujours été au cœur de la politique étrangère. Elle a traditionnellement consommé d'énormes quantités de ressources financières et humaines qui, par ailleurs, faisaient défaut, mais que l'on a quand même toujours affectées aux budgets de la défense : personnel des forces armées, équipements militaires et systèmes d'armement. Une allocation des ressources aussi aberrante handicape la capacité des pays en voie de développement à investir dans le règlement des problèmes de sécurité de la personne. Le paradoxe est tel que les dépenses excessives engendrées par les mesures de sécurité conventionnelles peuvent, indirectement, aggraver la situation de la sécurité personnelle et ainsi contribuer à des conflits potentiels.

Récemment, des donateurs internationaux ont déployé beaucoup d'efforts pour que l'analyse, centrée jusqu'ici sur l'État, se déplace sur les indicateurs du développement humain. Ce changement de cap marque une étape positive et souligne l'importance de la sécurité de la personne. Des publications comme le Rapport mondial sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) témoignent de la volonté internationale de réexaminer les indicateurs habituels des besoins de sécurité. Les faits l'ont amplement démontré en Amérique centrale, en Europe de l'Est et en Somalie : les conflits potentiels prennent souvent racine dans la pauvreté, l'injustice et l'oppression sociale, sous quelque forme que ce soit.

DÉVELOPPEMENT, SÉCURITÉ ET PERSONNE

Il existe une interaction complexe entre les facteurs du développement et de la sécurité. On en veut pour preuve les vaines tentatives d'atteindre les objectifs de développement, déjà anciens, et l'aggravation des différents conflits sociaux.

Que signifie exactement la sécurité de la personne ? L'on trouve déjà une réponse dans les résultats d'une

recherche soutenue par le CRDI qui portait sur l'interdépendance des sociétés humaines et sur la vulnérabilité commune qui lie le Nord et le Sud. L'étude concluait que la sécurité de la personne implique, au minimum, un certain nombre de dimensions, certes enchevêtrées, mais toutes centrées sur la dignité humaine :

- La sécurité personnelle et physique. Les particuliers et les collectivités ont le droit de sauvegarder leur propre vie, de préserver leur santé et de vivre dans un environnement sûr et viable.
- La sécurité économique. Chacun a droit à l'emploi et aux ressources nécessaires pour préserver sa propre existence, à des mesures adéquates pour réduire les méfaits d'une distribution inégale des ressources et des pénuries artificielles, enfin à d'autres mesures pour améliorer la qualité matérielle de la vie communautaire.
- La sécurité sociale. Il faut assurer la protection contre la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique ou le statut social, en conjugaison avec l'accès à des « filets de sécurité », au savoir et à l'information et au droit de libre association.
- La sécurité politique. Il faut garantir le droit à la représentation, à l'autonomie, à la participation et à la contestation, en conjugaison avec la possibilité de faire des choix et de changer les choses. Cette dimension politique comporte la sécurité judiciaire et juridique, individuelle et collective.
- La sécurité ethnique et culturelle. Les populations minoritaires doivent se sentir suffisamment en sécurité pour exprimer leur identité culturelle.

UNE MÊME GRILLE D'ANALYSE

Pour assurer la sécurité de la personne, il faut disposer de mesures préventives pour prévenir un conflit et, advenant qu'il éclate, pour éviter qu'il ne prenne des proportions insensées. Il serait donc juste que soit incorporée, dans la formulation de toute politique et de tout projet de développement, une grille d'analyse des risques.

La grille dont se servent les analystes qui assurent la sécurité de l'État n'est viable que si elle parvient à saisir le contexte dans lequel un conflit peut surgir ainsi que les facteurs susceptibles de le perpétuer. Une grille analogue s'appliquerait à l'analyse des risques à la sécurité dans une perspective personnelle. Ainsi, le contexte dans lequel un conflit pourrait surgir et les facteurs susceptibles de l'alimenter seront reliés à des menaces à la dignité humaine : manque de nourriture, d'eau, de logement, d'éducation, d'autonomie ou de protection contre les abus. Certes, le but ultime ne saurait être le recours à la force pour neutraliser de telles menaces. Toutefois, le fait d'en comprendre la nature pourrait suggérer des politiques et des programmes de prévention. La force serait ainsi une mesure de dernière instance, lorsque tous les autres efforts ont échoué.

L'approche axée sur la sécurité de la personne doit à tout prix faire une lecture exacte des indicateurs de détérioration du tissu social. Il faut déceler les signes annonciateurs qui ne seraient pas perceptibles à première vue.

Comme l'affirmait Jorge Nef, de l'Université de Guelph, dans une allocution au Collège de la défense nationale à Kingston, Canada, en mars 1993, « l'élément clé du développement économique véritable n'est pas l'importance du PNB ou du PIB par habitant, ni le taux de croissance de ces indicateurs, mais plutôt l'accroissement essentiel de la paupérisation en termes réels ». Or, les exemples ne manquent pas :

- entre la moitié et les deux tiers des Africains vivent en situation chronique d'indigence profonde ;
- au cours des années 1980, le revenu moyen par habitant a chuté d'environ 3 % par an en Afrique subsaharienne et d'environ 1,3 % dans les pays fortement endettés d'Amérique latine; les chiffres cumulatifs du déclin économique pour les années 1980 indiquent 25 % pour l'Afrique et 10 % pour l'Amérique latine.

Une plus grande aptitude à interpréter de tels indicateurs socio-économiques permettrait une prévision et une gestion plus grandes des conflits avant qu'ils n'échappent à tout contrôle. Car ce qui détermine le succès d'une quelconque analyse de la sécurité, c'est un certain sens de l'urgence et la disponibilité des

intervenants potentiels en cas de conflit.

On invoque depuis toujours l'impératif moral pour justifier la décision d'un gouvernement de recourir à la force pour préserver la stabilité de l'État, autrement dit de maintenir l'État de droit. S'agissant de la sécurité de la personne, l'impératif moral consisterait à préserver concrètement la dignité humaine intégrale. Les analyses de risques doivent accorder à cette sécurité intégrale une plus grande place, contribuant ainsi, dans une certaine mesure, à satisfaire les objectifs fondamentaux du développement durable aussi bien que de la sécurité mondiale.

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine *CRDI Explore*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada
Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).